



## COMITE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS (CMW)

### Informations pour les organisations de la société civile (OSC) et les institutions nationales des droits de l'homme (INDH)

31<sup>ème</sup> session (du 2 au 11 septembre 2019)

#### I. Examen des rapports présentés par les Etats parties

Lors de sa 31<sup>ème</sup> session, le Comité examinera le deuxième rapport périodique de l'**Argentine** et les troisièmes rapports périodiques de la **Bosnie-Herzégovine** et de la **Colombie**. Le Comité adoptera également des listes de points à traiter avant la soumission du rapport initial et du deuxième et troisièmes rapports périodiques combinés en un seul document du **Belize** et du deuxième rapport périodique du **Burkina Faso**, en accord avec la mise en œuvre de la Convention Internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

#### II. Documentation

Les rapports des Etats parties qui seront examinés lors de la 31<sup>ème</sup> session, l'agenda provisoire (CMW/C/31/1) ainsi que les autres documents relatifs à la session seront disponibles en ligne:

[https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/treatybodyexternal/SessionDetails1.aspx?SessionID=1294&Lang=en](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/SessionDetails1.aspx?SessionID=1294&Lang=en)

#### III. Lieu

La 31<sup>ème</sup> session aura lieu à Genève, au Palais Wilson, dans la salle de conférences du premier étage. Les réunions publiques seront retransmises sur <http://webtv.un.org/>.

#### IV. Participation des OSC et des INDH

Le Comité encourage les représentants des OSC nationales et internationales ainsi que les INDH à soumettre des informations relatives à la mise en œuvre de la Convention par les Etats qui vont être examinés. Ceci peut être fait oralement et/ou par écrit. Ces informations doivent être aussi spécifiques, fiables et objectives que possible. Les rapports préparés par des coalitions d'OSC sont encouragés.

Les OSC/INDH qui souhaitent soumettre des rapports au Comité sont tenus de :

- Identifier le nom complet de l'OSC/INDH (dans le titre du document soumis);
- Indiquer le pays auquel l'information se rapporte (dans le titre du document soumis);
- Indiquer si le rapport peut être publié sur la page web du CMW à des fins d'information publique;

- Soumettre le rapport en format Word et PDF par e-mail au Secrétariat du CMW. Les contributions des OSC/INDH doivent être faites en anglais, en français ou en espagnol et ne doivent pas dépasser dix pages. Le HCDH ne traduit et ne reproduit pas les documents des OSC/INDH ; et
- Aborder aussi **brièvement et précisément** que possible les principales questions relatives aux droits de l'homme découlant des articles de la Convention touchant les travailleurs migrants et les membres de leur famille dans l'État partie concerné, ainsi que les travailleurs migrants et les membres de leur famille de cet État partie vivant à l'étranger. Les rapports doivent être préparés en vue d'aider le Comité à formuler des conclusions et des recommandations ciblées. Ils sont également utiles à la préparation des listes de points et, dans le cas de listes de points établies avant la soumission du rapport, ils doivent servir à identifier les thèmes centraux à aborder lors du dialogue constructif avec l'État partie (cf. le lien vers un modèle de présentation de rapport à la fin de la note).

Tous les rapports doivent parvenir au Secrétariat du Comité trois semaines avant le début de la session, soit **au plus tard le 12 août 2019**. Les versions Word et PDF de ces rapports doivent être envoyées à l'adresse e-mail suivante: [cmw@ohchr.org](mailto:cmw@ohchr.org).

## V. Réunions avec les OSC/INDH

Le Comité a réservé du temps lors de sa 31<sup>ème</sup> session pour que les OSC/INDH puissent présenter des exposés oraux sur les pays qui vont être examinés durant la session. Ces séances d'information sont prévues **le lundi 2 septembre 2019, de 10h30 à 11h30 environ**, et auront lieu lors d'une réunion publique. La réunion avec les OSC/INDH suit généralement la cérémonie d'ouverture de la session. Pour connaître le programme d'examen des rapports des États parties, veuillez contacter le Secrétariat et/ou consulter la page web de la session.

Les OSC/INDH qui souhaitent faire une intervention orale disposeront de 8 minutes. Le temps peut être ajusté par le Président en fonction du nombre d'orateurs. Les OSC/INDH devront également apporter **5 exemplaires de leur présentation orale/sujet de discussion** au moins 15 minutes avant la réunion à des fins d'interprétation. Les OSC/INDH doivent confirmer leur intention de faire une présentation orale au Comité en informant le Secrétariat à l'avance à l'adresse [cmw@ohchr.org](mailto:cmw@ohchr.org). Avant la séance d'information, les OSC/INDH sont invitées à envoyer une version électronique de leur présentation orale/sujet de discussion en format Word à l'adresse email indiquée ci-dessus.

Les OSC/INDH peuvent également faire une intervention orale par vidéo-conférence et doivent, dans ce cas, contacter à l'avance le Secrétariat du Comité pour de plus amples informations à ce sujet.

## **VI. Accréditation**

Les Nations Unies ont lancé une nouvelle plateforme d'accréditation. Les représentants des OSC/INDH qui souhaitent assister aux sessions du Comité sont priés de s'inscrire individuellement en ligne, via ce nouveau système. Les inscriptions en ligne pour assister à la 31<sup>ème</sup> session du Comité seront ouvertes du 15 juillet au 11 septembre 2019. Un guide à l'attention des participants aux conférences est disponible sur la page internet de la session.

Une fois arrivés à Genève, afin de récupérer leur badge, les représentants des OSC/INDH devront se présenter entre 8h00 et 17h00 au Service de sécurité du Palais Wilson, 52 rue des Pâquis, Genève, Suisse. Les participants dûment enregistrés devront apporter la confirmation de leur accréditation (qui sera envoyée par email une fois que l'inscription en ligne sera validée) et présenter un passeport national ou une pièce d'identité (avec photo) valide émise par un gouvernement.

Dans certains cas, par exemple si une demande d'inscription arrive à la dernière minute ou bien si une photo n'a pas été fournie lors de l'inscription en ligne, les participants devront se rendre à la porte de Prégny pour récupérer leur badge (Palais des Nations, 8-14 avenue de la paix, 1211 Genève)

Tous les participants doivent prendre les dispositions nécessaires pour préparer eux-mêmes leur voyage et leur séjour à Genève et entreprendre toutes les formalités relatives aux demandes de visa pour entrer en Suisse. Le Secrétariat du CMW ne fournira aucune assistance à cet égard et n'est pas en position de délivrer des lettres à l'attention des autorités suisses pour des questions d'obtention de visa.

## **VII. Réunions informelles avec le Comité**

Les représentants des OSC/INDH peuvent également organiser des séances d'information d'une heure avec le Comité pendant l'heure de déjeuner pour fournir des informations spécifiques sur les États parties qui seront examinés. Les OSC/INDH qui souhaitent organiser ces séances d'information doivent contacter en avance le Secrétariat du CMW afin d'assurer une bonne coordination.

## **VIII. Informations complémentaires**

Pour obtenir des informations complémentaires sur les organes de traité en général et des informations spécifiques sur le Comité ainsi que sur la participation et le rôle des OSC, des INDH et des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organismes par rapport à la procédure de présentation de rapports des Etats, merci de consulter les liens suivants:

- <http://www.ohchr.org/FR/HRBodies/Pages/TreatyBodies.aspx>
- <http://www.ohchr.org/FR/AboutUs/Pages/CivilSociety.aspx> (vous pouvez aussi vous inscrire sur cette page pour recevoir par email des informations actualisées sur les activités des Nations Unies en matière de droits de l'homme)

- Déclaration au sujet des relations du Comité avec les OSC :  
[http://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CMW/C/21/2&Lang=en](http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CMW/C/21/2&Lang=en)
- Déclaration au sujet des relations du Comité avec les INDH :  
[http://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=INT/CMW/STA/8065&Lang=en](http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=INT/CMW/STA/8065&Lang=en)
- Lignes directrices pour la soumission de rapports d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organismes :  
[https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CMW%2fC%2f1&Lang=en](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CMW%2fC%2f1&Lang=en)
- Modèle de soumission écrite pour les OSC, les INDH et les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organismes (uniquement en anglais) :  
[https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=INT%2fCMW%2fINF%2f29%2f27229&Lang=en](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=INT%2fCMW%2fINF%2f29%2f27229&Lang=en)